



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 46899

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de M. le ministre délégué au budget sur certaines dispositions fiscales affectant le monde hôtelier, et génératrices de difficultés pour les professionnels de ce secteur. Il est de notoriété publique que le monde hôtelier subit diverses turbulences, notamment celles de l'installation de complexes sous forme de chaînes à prix discount, créatrice de distorsions notables avec l'hôtellerie traditionnelle. Par ailleurs, les foyers municipaux d'accueil, les auberges de jeunesse, les chambres et tables d'hôte, les gîtes ruraux et enfin les cafés-couette, forment une concurrence d'autant plus vive que ces différentes structures ne subissent pas les mêmes taxes que le monde de l'hôtellerie. À ces premiers éléments s'ajoutent d'autres facteurs non négligeables. Secteur essentiellement de main-d'œuvre, le monde hôtelier doit subir toutes les charges affectant l'embauchage des personnels. C'est ainsi que le montant de la taxe professionnelle est devenu, pour ces agents économiques, insupportable. Se greffe à ce constat, une baisse continue du taux d'occupation des chambres, donc du chiffre d'affaires des hôteliers. Selon ces derniers, trois dispositions fondamentales majeures pourraient enrayer la chute ainsi constatée : la baisse du droit de licence, la baisse du taux de la TVA, une réforme de la taxe professionnelle. Et d'ajouter dans leurs propos que « toutes les taxes, réglementations et obligations dans un marché en récession mettent la profession dans une situation dangereuse ». Il lui demande s'il paraît possible à ce dernier d'accéder aux souhaits des professionnels de l'hôtellerie.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46899

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 1997, page 12